

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Dotation-aux-ecoles-catholiques-1>



Dotation aux écoles catholiques : l'intérêt collectif doit primer sur les choix partisans

- ACTUALITÉS - France -
Date de mise en ligne : mercredi 25 juillet 2012

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Communiqué de presse du CNAL.

C'est avec surprise et consternation que le CNAL vient de découvrir la dotation ministérielle spécifique de 70 emplois pour les écoles privées catholiques.

Au cours des 5 dernières années, L'École publique a particulièrement souffert. Les destructions massives d'emplois l'ont touchée de plein fouet et plus que de raison.

Dans le même temps, l'enseignement privé catholique a été privilégié, illustration des orientations politiques de la précédente majorité.

Désormais, des actes marquant un engagement fort en faveur de l'École Laïque sont attendus. Le CNAL réaffirme avec force ses exigences déjà exprimées au candidat François Hollande. L'École de la République doit être la priorité absolue des investissements de la Nation. Elle est la seule à avoir pour mission d'accueillir, sur tous les territoires et sans distinction, chaque jeune quels que soient son origine culturelle ou géographique, sa condition sociale, son éventuel handicap. Les dotations nouvelles doivent donc lui être consacrées.

Le budget futur pourra être l'occasion pour le gouvernement de lever toutes les ambiguïtés.

En cette période de turbulences économiques, où les moyens se font plus rares, le CNAL considère que c'est l'intérêt commun qui doit guider les politiques publiques.

L'intérêt particulier de quelques familles ne peut continuer à siphonner injustement des fonds collectifs. Le CNAL attend désormais des signaux clairs en ce sens.

Paris, le 10 juillet 2012

Eric Pédeboscq

Secrétaire général du CNAL